

## **Procédé d'évaluations – Formation B**

### **AVANT LA FORMATION**

Avant la signature du contrat de formation, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991.

Elle permet d'estimer le nombre d'heures dont vous aurez besoin pour obtenir votre permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage.

Il s'agit d'un test d'évaluation de capacités et d'aptitudes et non d'un acte de formation. Vous devez vous placer en tant que conducteur du véhicule d'où la situation est filmée ou photographiée.

Les questions posées ne sont pas des questions à traiter comme des questions de l'épreuve du code de la route, c'est-à-dire « je dois faire ceci ou cela » mais comment vous percevez la situation.

Elle est réalisée sur tablette, avec la présence d'un enseignant.

### **Les catégories de compétences évaluées sur environ 50' sont :**

- Expérience de la conduite
- Connaissances en matière de signalisation
- Connaissances en matière de code de la route
- Connaissances théoriques sur le véhicule
- Attitude à l'égard de la sécurité
- Attitude à l'égard de l'apprentissage
- Mémorisation
- Habiléts
- Manipulation du volant
- Trajectoire
- Observation, regard, émotivité
- Perception et champ visuel

### **Le moyen utilisé**

- Véhicule
- Support « Simulateur » EDISER /ENPC

En fonction du résultat, un nombre de points est défini, ce qui permet d'estimer un nombre prévisionnel d'heures de formation.

Vous pouvez accepter ou refuser l'estimation du nombre d'heures de formation et indiquer votre choix à la baisse ou à la hausse sur la fiche de notation.

L'évaluation est signée par vous ou votre représentant légal et par l'enseignant. Chaque partie conserve un exemplaire.

Si vous l'acceptez, le contrat peut être signé.

À savoir que le volume de formation défini suite à cette évaluation est susceptible d'être modifié en fonction de votre progression.

### **AU COURS DE LA FORMATION**

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur les compétences indiquées dans votre programme de formation, au moins un bilan de vos compétences est organisé permettant éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

### **EN FIN DE FORMATION**

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc pour retrouver les conditions de l'examen.

### **Information du public :**

Les procédés d'évaluation sont portés à la connaissance du public sur le site :

<https://www.vroomvroom.fr/auto-ecoles/yvelines/chatou/cer-des-hauts-chatou>